Département de l'Oise COMMUNE de MORLINCOURT 27 place de la Mairie 60400 MORLINCOURT Envoyé en préfecture le 07/04/2022 Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le 08/04/2022

ID: 060-216004267-20220404-2022_006-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 04 AVRIL 2022

2022-006

Date de convocation: 28/03/2022

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

en présence: 9

votants: 13

L'an deux mil vingt-deux, le quatre du mois d'avril, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : D. CAPY, M. DEGAUCHY, M. DEVANNEAUX, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, F. LOIFERT, P. MARSON

Absents excusés: A. BOBOWSKI, V. LEROY, M.J. LENS, C. PICAUD

Procurations: A. BOBOWSKI donne procuration à P. LEFEBVRE, V. LEROY donne procuration à P. LEFEBVRE, M.J. LENS donne procuration à M. DEGAUCHY, C. PICAUD

donne procuration à M.A. DUPUIS

Le secrétariat a été assuré par : D. CAPY

<u>DELIBERATION N°6</u>: TAUX D'IMPOSITION RETENUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POURL'ANNEE 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réforme de la fiscalité directe locale et la disparition de la taxe d'habitation.

Il propose de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter ce qui suit :

	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2022	TAUX VOTES	PRODUITS ATTENDUS
Taxes Foncières sur les propriétés bâties	327 300€	38,58	126 272€
Taxes Foncières sur les propriétés non bâties	13 800 €	46,12	6 365€
TOTAL DU PRODUIT A TAUX CONSTANT			132 637€

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 04 avril 2022.

Le Maire

atrick LEFEBVRI